

RÈGLEMENT DU CRITERIUM FÉDÉRAL
ÉCHELON RÉGIONAL
LIGUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
2017-2018

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

Article 1 : Généralités

Le Critérium Fédéral est réservé aux licenciés traditionnels de la FFTT.

Les classements pris en compte sont ceux de la saison et de la phase en cours.

Les derniers règlements fédéraux sont appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

Les balles utilisées sont des balles en plastique et ne sont pas fournies par l'organisation.

Dans toutes les catégories, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 2 : Placement des joueurs

Dans tous les cas, le placement des joueurs doit respecter l'article I.302 des règles applicables à toutes les compétitions.

Dans toutes les divisions, les joueurs seront placés au premier tour en fonction du dernier classement officiel diffusé et lors des 3 tours suivant en fonction de leurs places au tour précédent.

Un nouveau joueur entrant après le 1^{er} tour sera placé après le joueur ayant le nombre de points juste au-dessus de lui.

Article 3 : Organisation sportive

Le déroulement sportif des quatre tours des divisions régionales, les montées et les descentes entre chaque tour, les modalités de constitution des divisions pour le premier tour de la saison suivante sont définis par le comité directeur de la Ligue PACA de Tennis de Table.

L'échelon PACA organisera 5 tableaux messieurs ainsi que **5** tableaux dames pour cette compétition :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------|
| - Tableau Elite Messieurs | - Tableau Seniors Dames |
| - Tableau -18 ans Messieurs | - Tableau -18ans Dames |
| - Tableau -15 ans Messieurs | - Tableau -15ans Dames |
| - Tableau -13 ans Messieurs | - Tableau -13ans Dames |
| - Tableau -11 ans Messieurs | - Tableau -11 ans Dames |

Si le nombre d'inscrites dans les tableaux féminins est trop faible, le tableau Séniors Dames sera regroupé avec le tableau -18ans Dames, et le tableau -15ans Dames sera regroupé avec le tableau -13ans Dames (dans le cas où les écarts de classements ne sont pas trop importants) **ou le tableau -13ans avec le tableau -11ans.**

3.1 Déroulement sportif

Tableau Elite Messieurs :

Le tableau Elite Messieurs sera composé de 32 joueurs.

La formule de compétition est la suivante : deux groupes de quatre poules de quatre joueurs (groupes A et B) suivis d'un tableau de 32 joueurs KO à classement intégral.

- Les 16 premiers joueurs seront placés dans les quatre poules du groupe A en suivant la méthode de la mise en poule par blocs (les N°1 et 2 sont placés, puis tirage pour 3 et 4 et tirage par bloc des 2° de poules, bloc des 3° de poules et bloc des 4° de poules).
- Les 16 joueurs suivant seront placés dans les poules du groupe B en suivant la même méthode.
- Les 1^{ers} et 2^{èmes} des poules du groupe A sont en 1/8 de finale du tableau principal
- Les 3^{èmes} et 4^{èmes} des poules du groupe A, ainsi que les 1^{ers} et 2^{èmes} des poules du groupe B sont en barrage (1/16 de finale du tableau principal). Les vainqueurs de ces barrages seront qualifiés en 1/8 de finale du tableau principal, tandis que les perdants joueront les 1/8 de finale du tableau KO.
- Les 3^{èmes} et 4^{èmes} des poules du groupe B joueront les 1/8 de finale du tableau KO.

Autres Tableaux :

Les autres tableaux seront composés de 16 joueurs (les N°1 et 2 sont placés puis tirage pour 3 et 4 et tirage par bloc des 2° de poules, bloc des 3° de poules et bloc des 4° de poules).

Ces joueurs seront placés dans quatre poules de quatre joueurs.

- Les 1^{ers} de poules sont en 1/4 de finale du tableau principal.
- Les 2^{èmes} et 3^{èmes} de poules sont en barrages (1/8 de finale du tableau principal). Les vainqueurs de ces barrages sont en 1/4 de finale du tableau principal, tandis que les perdants joueront les 1/4 de finale du tableau KO.
- Les 4^{èmes} de poules joueront les 1/4 de finale du tableau KO.

La formule des tableaux féminins pourra être modifiée par le responsable de l'épreuve ou par le Juge-Arbitre si le nombre de joueuses est insuffisant.

3.2 Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence.

A partir du deuxième tour, le nombre d'intégration de nouveaux inscrits est fixé à 6 joueurs pour le Tableau Elite Messieurs et 3 joueurs pour les autres tableaux (environ 20%) par tour de critérium. Ces nouveaux inscrits seront pris dans l'ordre du dernier classement national officiel diffusé. Pour être intégrés, il faut que ces nouveaux joueurs aient un classement supérieur à celui des derniers joueurs non descendants du tour précédent (ceux-ci descendront donc en départementale). Pour pouvoir être intégré, le nouveau joueur ne doit pas avoir disputé les tours précédents (peu importe l'échelon). La date limite des intégrations est fixée à 15 jours avant l'épreuve.

3.3 Montées descentes

Tableau Elite Messieurs : 5 montées des échelons départementaux, une montée pour la Corse vers l'échelon régional PACA, plus trois montées supplémentaires qui seront attribuées aux trois départements (une par département) qui auront le plus d'inscrits dans cette catégorie. Une montée supplémentaire sera également attribuée au département ayant le plus d'inscrits.

Autres tableaux : 5 montées des échelons départementaux, une montée pour la Corse vers l'échelon régional PACA, plus une montée dans chaque catégorie qui sera attribuée au département qui aura le plus d'inscrits dans cette catégorie.

Les quotas pour les montées supplémentaires sont établis après le 4^{ème} tour de la saison précédente et seront réactualisés après chaque tour de la saison en cours.

Accessions en N2 :

- Toutes les catégories Messieurs : 2 montées en N2
- Toutes les catégories Dames : 1 montée en N2, si le tableau -11ans Dames n'existe pas en PréNat., la benjamine la mieux classée dans le tableau -13ans Dames pourra accéder en N2 -11ans Dames.

- Pour les tableaux dames où deux catégories jouent dans le même tableau, c'est le classement du tableau qui prévaut pour la montée en N2. Exemple: Les séniors dames et les juniors filles jouent dans le même tableau, c'est la junior la mieux placée dans le tableau qui monte en N2 **Juniors Filles**.

3.4 Forfaits et Abandons

- La date limite des repêchages suite aux désistements est fixée au jeudi soir (20h) précédant l'épreuve.
- Pour les forfaits, application de l'article III.303 des règlements sportifs.
- Pour les abandons, application de l'article III.108 des règlements sportifs.
- Une pénalité financière de 16€ sera due pour tout forfait non excusé. Le forfait est considéré comme non excusé si le joueur n'a pas prévenu le responsable de l'épreuve avant jeudi 20h (date limite des repêchages) qui précède la compétition.
- Dans le cas d'un forfait après le jeudi 20h, il est tenu de fournir un justificatif sous 5 jours au responsable de l'épreuve.
- En cas de non respect de cette procédure, il y a élimination du critérium fédéral pour le reste de la saison.

NB : Un forfait excusé vaut une descente d'une division. Deux forfaits excusés équivalent à une élimination. Un forfait non excusé provoque l'élimination du critérium fédéral.

3.5 Arbitrage

Les joueurs et joueuses sont tenus d'arbitrer les rencontres qui leur sont désignées par le Juge-Arbitre de l'épreuve. En cas de refus, le joueur (ou la joueuse) sera considéré(e) comme abandonnant la compétition. Il ou elle marque 0 point et descend de DEUX divisions. La sanction sera prise par le Juge-Arbitre après un 3^{ème} appel. Les joueurs ou joueuses doivent vérifier, avant de quitter la salle, qu'ils ou elles n'ont plus de parties à arbitrer.

3.6 Constitution des divisions régionales au 1^{er} tour

Dans les catégories séniors, les vainqueurs du 4^{ème} tour de chaque département sont automatiquement qualifiés pour le 1^{er} tour de la saison suivante : 1-04/05, 1-06, 1-13, 1-83, 1-84 et 1 Corse. Pour les catégories jeunes, la montée du vainqueur ne peut s'effectuer que si le joueur ne change pas de catégorie. Pour le reste, la constitution des divisions pour le premier tour de la saison suivante est définie par les points « classement » de fin de saison des joueurs.

Article 4 : Responsable de l'épreuve

Nikita Ionnikoff

Responsable de la Commission Critérium Fédéral PACA
criterium@tennisdetablepaca.fr